

Extrait de délibération

Comité syndical 23 juin 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi vingt-trois juin à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Jean-Pierre RIMBEAU a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 17 juin 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 17 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 9 titulaires, 3 suppléants
Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvadais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard,	BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier		
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume,	BERGEON Patrice, BRESCIA Nathalie CUBAUD Olivier, CLEMENT Guillaume GILBERT Véronique		CORNUAULT Véronique	
Val de Gâtine	BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danièle	BARANGER Johann, MICOU Corinne,	ATTOU Yves, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, , OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Convention pour la réalisation d'une analyse territoriale en santé-environnement dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Gâtine

La santé environnementale est une composante essentielle dans l'approche d'une seule santé « One Health ». L'objectif principal de la santé environnementale est de prévenir les maladies et de promouvoir un environnement sain et sûr pour tous. Cela inclut la mise en place de politiques et de pratiques visant à réduire les risques environnementaux et à améliorer la qualité de vie. Elle vise ainsi à identifier, évaluer et contrôler les facteurs environnementaux qui peuvent affecter la santé, tels que la pollution de l'air, de l'eau et des sols, l'exposition à des produits chimiques, les changements climatiques, ainsi que les risques liés aux habitats et aux comportements humains.

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Gâtine 2025-2029 part son axe 4 « Encourager les environnements favorables à la santé » doit permettre d'amplifier la prise en compte de ces facteurs dans les politiques publiques des collectivités du territoire. Cela passe par une première étape d'étude à l'échelle du CLS.

Ces types d'analyses territoriales sont encadrées par le Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE 4) qui fixe le déploiement de ces approches territoriales en santé environnement au sein des CLS du département des Deux-Sèvres.

Enfin ces études sont réalisées par l'Observatoire Régional de la Santé en partenariat avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Considérant les éléments précédents, la présente convention vise à définir les dispositions permettant la réalisation par l'Observatoire Régional de la Santé Nouvelle-Aquitaine (ORS N-A) d'une analyse territoriale en santé-environnement.

1. L'ORS N-A sera chargée de :

- Organiser le suivi et la chefferie de projet de l'étude.
- Réaliser la collecte, le calcul et la mise en forme des données issues de bases régionales/nationales et d'études locales.

- Conduire quatre entretiens collectifs constituant la partie qualitative.
 - Assurer la restitution des résultats sous forme d'un rapport mettant en avant les atouts et faiblesses du CLS en santé environnement ainsi que les enjeux à prioriser.
2. Le pilotage et le suivi des travaux seront assurés par un comité de pilotage constitué des élus et services du PETR ainsi que de l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Un comité technique sera également mis en place pour échanger sur les points d'avancement du projet et les questions logistiques.
 3. L'étude débutera à la signature de la présente convention et se terminera au plus tard le 30 octobre 2026. Les résultats seront livrés sous forme d'un rapport et d'un support de présentation synthétique au format PPT
 4. Le coût de l'étude est fixé à 32 940 €, dont 25 000 € de subvention accordée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet sur le PRSE 4, et 7 940 € à la charge du PETR Pays de Gâtine

Le Comité syndical décide :

- **d'approuver la convention pour la réalisation d'une analyse territoriale en santé-environnement dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Gâtine.**
- **de mandater le Président pour signer la convention et tous documents afférents à l'étude.**
- **de mandater le Président pour régler le reste à charge de 7 940 € pour le PETR du Pays de Gâtine**

Le / La Secrétaire de Séance
Jean-Pierre RIMBEAU

Le Président
Didier GAILLARD

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication